

Réunion publique de Noréade du 23 mai 2024

Travaux de création d'un réseau d'assainissement de Verte Rue

Information aux riverains

Introduction de Michel DUPONT qui rappelle que ce projet n'est pas porté par la commune mais par Noréade.

Représentants de Noréade présents :

- Guillaume DUPONT, Directeur du centre de Pecquencourt Nord.
- Amandine MEURILLON, chargée d'opération.
- Jean-Louis HALLUIN, chargé de la mise en œuvre des travaux.

Rappel sur le zonage d'assainissement : la deuxième partie de Verte Rue était classée en zonage d'assainissement non collectif car l'agence de l'eau imposait un ratio de 9000 € maximum par branchement pour classer un secteur en assainissement collectif. Ce ratio a récemment été rehaussé à 14000€ par l'agence de l'eau. En parallèle, l'augmentation du nombre de logements a permis de faire évoluer la possibilité de classement de la deuxième partie du hameau de Verte Rue en zonage d'assainissement collectif.

Cet assainissement permettra d'améliorer la qualité du traitement et de réduire les rejets dans le milieu naturel. A noter que l'assainissement non collectif avait un coût régulier pour les riverains (remplacement tous les 15 ans) ; alors qu'avec le collectif il y a un seul investissement à effectuer.

L'entreprise en charge du chantier sera l'entreprise LANTHIER.

La seconde partie de Verte Rue sera raccordée sur la première partie avant de transiter jusqu'à la station d'épuration de Templeuve.

Le chantier consistera en la pose de 885 ml de réseau gravitaire, la création de 38 branchements et de 2 stations de refoulement. Ces travaux sont conséquents : 670 000 € HT, partiellement subventionnés par l'Agence de l'Eau.

Planning d'environ 9 mois de travaux.

Déroulé de l'opération :

Première station de refoulement au niveau du point d'apport volontaire. Depuis cette station, on pose un réseau sous pression jusqu'au regard situé à l'issue de la première partie de Verte Rue

Deuxième station de refoulement située en accotement à proximité du n°34 rue Verte.

Les travaux se réalisent via des linéaires de travaux de 50 m qui avancent au fur et à mesure (circulation déviée donc de chaque côté de ce linéaire). Selon les conditions climatiques, il faudra peut-être mettre en place des ravalements de nappes qui ralentissent la cadence.

En dernière phase de travaux se feront les raccordements au niveau des deux chemins : profondeur de près de 3 m à l'entrée des chemins.

A noter qu'un constat d'huissier sera fait préalablement à chaque phase d'avancement du chantier.

Il n'est pas prévu de poser de fourreau supplémentaire pour un éventuel futur enfouissement des réseaux : la coordination entre les différents concessionnaires est trop complexe pour l'envisager.

A l'issue des travaux, une rénovation complète de l'enrobé sera effectuée, avec éventuellement une participation communale de manière à rénover la totalité de la largeur de la voirie.

Accès :

Accès aux habitations en permanence pour les piétons, accès des véhicules légers via les déviations de part et d'autre du chantier. Le chef de chantier sera présent tous les jours et à disposition pour répondre aux demandes particulières des riverains. Par ailleurs des réunions de chantier sont prévues tous les lundis à 14h00 avec des représentants de la mairie. Les riverains de Verte Rue ne doivent donc pas hésiter à faire remonter leurs questions aux élus du quartier afin que des réponses puissent leur être apportées.

La déviation est proposée via Fretin et via Bonnance.

Question de l'accès pour les chemins en impasse : pas d'issue de secours pour ces impasses. Le véhicule devra donc être sorti de l'emprise du chantier en début de journée et pourra rentrer en fin de journée. Dans ces conditions : se stationner soit dans l'autre chemin du fourneau soit dans le chemin à côté du ball trap.

La circulation des poids lourds restera possible après demande spécifique auprès du chef de chantier => l'anticipation sera nécessaire.

Ramassage des déchets : le ramassage peut être adapté en fonction des horaires des travaux de LANTHIER. Pas d'impact donc.

Planning

Démarrage à partir de mi-juin. Les premiers jours il y a des sondages à faire : ouvertures ponctuelles pour analyser les réseaux présents et la nature du sol. Les travaux seront donc effectifs à partir de la mi-juin.

Travaux prévus jusqu'au printemps 2025 (prise en compte d'aléas découlant éventuellement de la présence d'eau dans le terrain).

Pendant les congés de l'entreprise il n'y a pas d'arrêt de circulation (soit les 3 premières semaines d'août ainsi que les deux semaines des vacances de Noël).

Un courrier sera envoyé prochainement par Noreade pour les enquêtes de branchements : Monsieur HALLUIN rencontrera les riverains

Les raccordements individuels

Rappels importants : le raccordement est obligatoire suite aux travaux. Si pas de raccordement dans les 2 ans : perte du bénéfice de la subvention et la taxe d'assainissement est multipliée par deux. Attention à prendre en compte le fait que le réseau ne collectera QUE les eaux usées. Les eaux pluviales devront donc être séparées et être rejetées par ailleurs.

1^{ère} étape : suite au courrier de Noreade, rencontrer Monsieur HALLUIN pour faire le point sur sa situation individuelle. Pour les riverains qui ne connaissent pas leur réseau sur le terrain, il serait utile de faire des investigations avant le passage de M. HALLUIN pour avoir une idée des hauteurs des rejets. En effet, les boîtes de branchement sont installées si possible de manière à pouvoir se raccorder gravitairement sans avoir besoin d'installer une pompe en domaine privé. (la profondeur de la boîte de branchement dépend aussi des autres réseaux, généralement elle permet un branchement entre 0,80 et 1m50)

Puis attente des 8 mois de chantier. Quand le réseau sera effectif, Noreade enverra une autorisation de rejet direct. Ce courrier marque le point de départ du délai de 2 ans.

Les devis réalisés individuellement (ou collectivement si les riverains souhaitent s'associer pour obtenir de meilleurs prix) sont à envoyer à Noréade avant les travaux. Noreade consulte l'agence de l'eau pour bloquer la subvention, puis accord de Noréade pour la réalisation des travaux. Vérification de Noréade à la fin des travaux.

Concernant les anciens dispositifs d'assainissement autonome : pour les fosses septiques, il faudra les vidanger, les combler ou les réutiliser en réserves d'eau de pluie. Les épandages devront être shuntés. En effet, le raccordement des eaux usées à la boîte de branchement doit se faire en direct, sans passer par un autre dispositif.

La subvention :

Le raccordement doit se faire dans les deux ans pour pouvoir bénéficier de la subvention.

Le montant des travaux doit être supérieur à 200 €.

L'habitation doit avoir plus de 5 ans.

Il faut raccorder la totalité des eaux usées et ne pas raccorder le pluvial.

Noreade fera le contrôle de conformité à l'issue des travaux.

Nature des travaux subventionnés :

Dépose de l'ancien système ; Tranchée et canalisations ; Raccordement par une conduite spécifique

Montant des subventions : 50% du coût des travaux avec un plafond de subventionnement fixé à 1350 € pour un raccordement « simple » (et ce quelle que soit la longueur des canalisations à poser).

Les travaux peuvent être réalisés par un artisan ou par vous-même. Il faudra produire les justificatifs.